

res nécessaires pour maintenir l'ordre et protéger les vies, les droits et les biens de la population de la Rivière Rouge;

Que le Sénat note que, en 1870, sous le leadership de Louis Riel, les Métis de la Rivière Rouge ont adopté une Liste des droits;

Que le Sénat note que, en se fondant sur cette Liste des droits, Louis Riel a négocié les conditions d'admission de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest dans le Dominion du Canada;

Que le Sénat note que ces conditions d'admission font partie de la *Loi sur le Manitoba*;

Que le Sénat note que, après avoir négocié l'entrée du Manitoba dans la Confédération, Louis Riel a été élu à trois reprises à la Chambre des communes;

Que le Sénat note que, jusqu'à sa mort en 1885, Louis Riel a été à la tête d'un mouvement qui a lutté pour le maintien des droits et libertés du peuple métis;

Que le Sénat note que la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et confirme les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des Métis;

Que le Sénat note que, depuis la mort de Louis Riel, le peuple métis honore sa mémoire et poursuit son œuvre dans la lutte honorable pour le respect de ces droits;

Que le Sénat reconnaisse le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution à la Confédération; et

Que le Sénat appuie de ses actions la véritable atteinte, tant en principe qu'en pratique, des droits constitutionnels du peuple.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1992-1993

RENVOI DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) AU COMITÉ DES FINANCES NATIONALES

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)f) du Règlement, propose:

Que le Comité permanent des finances nationales soit autorisé à étudier le budget supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992 (document parlementaire no. 343-417), et à en faire rapport.

La motion est adoptée.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ

L'honorable William M. Kelly, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)i) du Règlement, propose:

Que les noms des honorables sénateurs Balfour, Doody, Marshall, Meighen et Phillips soient ajoutés à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion est adoptée.

● (1410)

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ

L'honorable William M. Kelly, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)i) du Règlement, propose:

Que les noms des honorables sénateurs Phillips et Sylvain soient ajoutés à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

(La motion est adoptée.)

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

AVIS DE MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ D'Étudier LA Teneur DU PROJET DE LOI C-62

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je donne avis que demain, mercredi le 18 mars 1992, je proposerai:

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant.

PROJET DE LOI SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable John Lynch-Staunton présente le projet de loi S-8, Loi régissant la fabrication et l'importation des véhicules et équipements automobiles en vue de limiter les risques de mort et de dommages corporels, matériels et environnementaux.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Lynch-Staunton, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la séance de jeudi prochain, le 19 mars 1992.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AVIS DE MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je donne avis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger à 16 h 30 les mardis 24 mars, 31 mars et 7 avril 1992 même si le Sénat siègeait, et que le paragraphe 96 (4) soit suspendu à cet égard.